



Communiqué de presse

La CGT s'indigne de l'usurpation de son sigle par un individu de l'Université des Sciences et Technologie de Lille I.
Une plainte contre X va être rapidement déposée.

Dans un article du 12 avril 2012, la CNIL annonce la condamnation d'un syndicat CGT pour n'avoir pas répondu à une mise en demeure de la CNIL suite à l'envoi de prospection syndicale sur la messagerie électronique professionnelle des enseignants de l'Université des Sciences et Technologie de Lille I.

La FERC CGT, la FERC-Sup CGT et l'Union départementale CGT du Nord affirment que l'Union syndicale CGT concernée, « *l'Union régionale des syndicats CGT des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Lille* », n'existe plus depuis que **sa dissolution a été votée lors d'un congrès en mai 2010... c'est à dire quatre mois avant les faits incriminés.**

Pour que les choses soient bien claires, la condamnation de la CNIL ne concerne d'aucune façon notre organisation syndicale. Au contraire, **la CGT est une victime des usurpations répétées de son sigle par un individu non adhérent qui l'utilisait frauduleusement pour adresser des courriels aux enseignants.** Elle avait d'ailleurs saisie la direction de l'Université de Lille I à maintes reprises et l'avait alertée de cette situation qui perdurait au sein de son administration.

Seul l'usurpateur est comptable des faits délictueux contraires à la loi Informatique et Libertés.

En aucun cas, la CGT ne laissera quiconque nuire à son image et utiliser frauduleusement son sigle à des fins malhonnêtes.

Par conséquent, une plainte contre X pour usurpation de sigle sera rapidement déposée.

Contacts presse :

Jean-Marc NICOLAS
jean-marc.nicolas@uni-lille1.fr

Martine DEBELS
debles.cgtnord@gmail.com
03 20 62 11 62

Montreuil, le 20 avril 2012